

ECOSITE DE VERT-LE-GRAND / ECHARCON
91810 Vert-le-Grand
Tél. : 01 64 56 75 00
www.semardel.fr

Le Président du conseil d'administration
à
Mesdames et Messieurs les Actionnaires
et Administrateurs de Semardel

Vert le Grand, le 4 juillet 2022

Objet : Rapport annuel du mandataire – Exercice 2021

Mesdames, Messieurs les administrateurs et actionnaires,

Comme chaque année nous vous proposons une trame pour le rapport annuel du mandataire (RAM).

Comme vous le savez, l'article L. 1524-5 al. 14 du CGCT fait obligation aux organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires, de se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leur représentant au conseil d'administration des sociétés d'économies mixtes dont elles sont actionnaires.

J'attire votre attention sur le fait que ce document constitue une trame que vous pouvez parfaitement adapter, et qu'il vous appartient en tout état de cause et a minima de compléter sur le point 1.2.

Sont annexés à ce rapport les documents qui doivent être portés à la connaissance de l'ensemble des élus des collectivités actionnaires :

- Rapport de gestion et comptes annuels sociaux clos le 31 décembre 2021 arrêtés par le conseil d'administration en date du 12 mai 2022 et approuvés par l'Assemblée générale ordinaire en date du 30 juin 2022.
- Rapport de gestion et comptes annuels consolidés clos le 31 décembre 2021 arrêtés par le conseil d'administration en date du 12 mai 2022 et approuvés par l'Assemblée générale ordinaire en date du 30 juin 2022.
- Rapport général des Co-commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés clos le 31 décembre 2021 arrêtés par le conseil d'administration en date du 12 mai 2022 et approuvés par l'Assemblée générale ordinaire en date du 30 juin 2022.
- La déclaration de performance extra-financière, qui est obligatoire pour les entreprises réalisant plus de 100 millions d'€uros de chiffre d'affaires.

Ces documents, arrêtés par le Conseil d'administration, puis soumis et approuvés en Assemblée générale d'actionnaires rythment les étapes de la vie de la société.

Le RAM en reprend les éléments clés.

Nous ajoutons également, un huit pages récapitulant les points forts de l'année 2021 et des évolutions intervenues en 2022, avec notamment un point d'avancement du plan de développement adopté en 2021. Cet ensemble permettra, j'espère, à chacun des 721 élus des collectivités de mieux suivre les évolutions de Semardel.

Je vous remercie de veiller à ce que le rapport et ses annexes soient soumis à la délibération de votre assemblée délibérante avant le 31 décembre 2022.

Ces délibérations doivent ensuite nous être formellement transmises, dès leur retour du contrôle de légalité.

Je me tiens à votre disposition, ainsi que le Directeur général de Semardel, M. Duplessier, pour être auditionné par l'Assemblée délibérante de votre collectivité, à cette occasion ou à tout moment qui vous paraîtra opportun.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les administrateurs et actionnaires, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bernard SPOTTI
Président du Conseil d'administration



P.J. : Documents annoncés